

Cote du document: EB 2021/134/R.62/Add.1
Point de l'ordre du jour: 26 a)
Date: 10 décembre 2021
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Rapport de situation sur la contribution du FIDA au Sommet des Nations Unies de 2021 sur les systèmes alimentaires

Additif

Conseil d'administration — Cent trente-quatrième session
Rome, 13-16 décembre 2021

Pour: **Information**

Rapport de situation sur la contribution du FIDA au Sommet des Nations Unies de 2021 sur les systèmes alimentaires

Additif

Le Conseil d'administration est invité à prendre connaissance du présent additif au document intitulé « Rapport de situation sur la contribution du FIDA au Sommet des Nations Unies de 2021 sur les systèmes alimentaires » (EB 2021/134/R.62).

À la page 5, les paragraphes 25 et 26 sont remplacés par le texte qui suit:

25. Mécanisme de suivi. Dans [le résumé de la présidence et la déclaration d'action du Secrétaire général](#), ce dernier a indiqué que « les agences basées à Rome [organismes ayant leur siège à Rome] - [la] FAO, [le] FIDA [et le] PAM - dirigeront conjointement un centre de coordination qui collabore avec et s'appuie sur les capacités plus larges du système des Nations Unies pour soutenir le suivi [du] Sommet [sur les] systèmes alimentaires ». Pour garantir la cohérence des actions menées à l'appui de la bonne exécution des résultats du Sommet, les organismes ayant leur siège à Rome, sous la houlette du Cabinet du Secrétaire général et en concertation étroite avec l'Envoyée spéciale et d'autres experts de renom du système des Nations Unies, ont mis à l'étude les dispositifs de coordination, d'appui et de rapport décrits ci-après. Ces dispositifs ont vocation à favoriser au mieux la transformation des systèmes alimentaires en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en prenant appui sur les contributions du système des Nations Unies, des États membres et d'un large éventail d'acteurs œuvrant dans le cadre des structures et processus déjà en place.
- Le pôle de coordination pour les systèmes alimentaires (ci-après pôle de coordination) fera office de plateforme indépendante clé au sein du système des Nations Unies et sera entièrement consacré à la transformation des systèmes alimentaires dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il remplacera le secrétariat du Sommet sur les systèmes alimentaires, dont le mandat arrive à échéance à la fin du mois de mars 2022.
 - En tant qu'entité coordonnatrice et fédératrice, le pôle de coordination aura la mission essentielle de rassembler les connaissances et les compétences requises pour aider les pays à transformer les systèmes alimentaires.
 - Le pôle de coordination centrera son action sur l'exécution au niveau des pays et sera guidé par quatre objectifs stratégiques:
 - i) aider les gouvernements nationaux et les équipes de pays des Nations Unies à accélérer les actions visant à transformer les systèmes alimentaires de sorte à appuyer plus avant la réalisation des objectifs de développement durable;
 - ii) cultiver, élargir et approfondir la dimension inclusive de l'écosystème mondial constitué de multiples parties prenantes œuvrant à l'appui de la transformation des systèmes alimentaires à tous les niveaux;
 - iii) dans le cadre des objectifs de développement durable, soutenir un discours cohérent, irréfutable et contextualisé sur la transformation des systèmes alimentaires que le système des Nations Unies dans son ensemble et, de manière plus générale, les différentes parties prenantes pourront reprendre à leur compte et développer;

- iv) diriger tous les deux ans un état des lieux mondial sur la transformation des systèmes alimentaires afin de tenir la communauté internationale informée des progrès accomplis.
- Le pôle de coordination n'a pas vocation à:
 - faire doublon avec les fonctions et capacités en place au sein des Nations Unies;
 - devenir un organisme d'exécution ou un point d'entrée;
 - promouvoir ses propres actions en tant qu'entité;
 - mettre en place des dispositifs de rapport contraignants.
- Pour concrétiser les objectifs stratégiques décrits plus haut, le pôle de coordination exécutera cinq grandes fonctions:
 - i) Il appuiera les dialogues et la mise en œuvre des feuilles de route à l'échelle nationale, en mettant à profit la totalité des capacités du système des Nations Unies, notamment aux niveaux national, régional et mondial, afin de coordonner la fourniture de l'appui technique et stratégique sollicité par les pays.
 - ii) Il mobilisera un écosystème de soutien afin d'aider les plateformes nationales à mettre en œuvre les feuilles de route des pays.
 - iii) Il fera preuve d'un leadership stratégique et éclairé de sorte à attirer l'attention de la communauté internationale sur les thèmes prioritaires à aborder pour la transformation des systèmes alimentaires.
 - iv) Il mènera des actions de communication et de plaidoyer pour véhiculer des messages communs sur les enjeux relatifs aux systèmes alimentaires et accélérer la mobilisation aussi bien des publics techniques et que du grand public;
 - v) Il permettra aux parties prenantes de participer et d'exprimer leurs avis afin que le pôle bénéficie des points de vue d'un large éventail d'entités importantes et auto-organisées.
- Le pôle de coordination sera constitué d'une équipe agile qui maîtrise le contexte, établit des connexions, diffuse les exemples de réussite et les possibilités, et oriente l'évolution de certains biens publics.
- Le pôle de coordination assurera un suivi et rendra compte des progrès accomplis pour favoriser les retours d'information et l'amélioration continue par l'intermédiaire de trois types de rapport principaux:
 - un rapport de situation annuel sur les activités du pôle et les résultats obtenus, soumis par l'intermédiaire du Secrétaire général au forum politique de haut niveau pour le développement durable;
 - un rapport de résultats annuel par pays transmis par les coordonnateurs résidents au Secrétaire général et par l'intermédiaire de la présidence du Groupe des Nations Unies pour le développement durable;
 - un rapport complet d'évaluation des progrès, qui rendra compte tous les deux ans des progrès et des enseignements tirés et sera soumis au groupe de contrôle.
- Le pôle de coordination sera hébergé, pour le compte du système des Nations Unies, au siège de la FAO à Rome, plus précisément au sein du Bureau du Directeur général, et des agents à plein temps seront détachés depuis les organismes ayant leur siège à Rome et d'autres organismes des Nations Unies. Il s'attachera à conserver une structure et un budget légers et agiles.

- Les mandats des organismes sis à Rome continueront de piloter une structure de suivi à l'échelle du système des Nations Unies. Ils bénéficieront de l'appui du Groupe consultatif de haut niveau des organismes ayant leur siège à Rome et de la participation des responsables du Bureau de la coordination des activités de développement ainsi que de la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui interviendra pour le compte du système des Nations Unies, afin de mettre à profit les orientations et les compétences de l'ensemble du système. Pour garantir un contrôle et une coordination robustes sans recourir à la création de nouvelles structures, ces responsables tiendront deux réunions collégiales par an en amont des réunions conjointes informelles des organes directeurs des organismes ayant leur siège à Rome et rendront compte des progrès accomplis dans le suivi du Sommet sur les systèmes alimentaires. En outre, les mandats des organismes sis à Rome consulteront régulièrement les hauts responsables siégeant au sein de leurs organes directeurs respectifs, ainsi que la présidence du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.
 - L'Envoyée spéciale du Secrétaire général continuera de piloter ce processus jusqu'à la fin de l'année, tandis que le pôle de coordination et les nouveaux dispositifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022 pour un déploiement en plusieurs phases. Le secrétariat du Sommet sur les systèmes alimentaires sera intégré au pôle de coordination jusqu'en mars 2022.
26. À mesure que l'agencement du pôle de coordination se précisera, le FIDA examinera en consultation avec le Conseil d'administration les mesures supplémentaires à prendre pour assurer un financement et un appui suffisants.

Schéma – Pôle de coordination pour les systèmes alimentaires

